CSA Académique de Besançon

Mardi 9 décembre 2025

Déclaration liminaire du SNALC

Madame la Rectrice,

Mesdames et messieurs les membres du CSA,

Comme le SNALC a eu l'occasion de le dire tant au CSAMEN qu'au CSE, notre institution est dans une crise multifactorielle à laquelle il devient urgent de s'attaquer et malheureusement le Ministère est loin de prendre la chose par le bon bout.

Des programmes truffés de directives pédagogiques, des référentiels de formation creux au niveau des connaissances disciplinaires dans une structure qui empêche tout Master et tout temps de réelle formation dignes de ce nom, l'occasion manquée de la baisse démographique qui pourrait pourtant permettre à notre pays d'avoir des effectifs dignes d'un pays développé au sein de l'OCDE, la suppression de postes et l'absence de réelle revalorisation historique, la mise en place d'une mutuelle qui est sans conteste la plus mauvaise de toute la fonction publique, sont autant de mauvais signaux.

Pourtant, le Ministre, lors du dernier CSE, a eu une prise de parole qui a intéressé le SNALC, et qui résonne particulièrement en ce 9 décembre alors que notre section académique de Strasbourg reçoit aujourd'hui Mickaëlle PATY dans un congrès de réflexion. Edouard GEFFRAY a en effet indiqué qu'il voulait que son Ministère soit protecteur de ses personnels et leur témoigne sa confiance dans ses actes et à travers sa gestion.

Pour le SNALC, qui ne cesse de réclamer une gestion humaine des ressources, ces mots doivent porter leurs fruits. Il n'est pas normal, alors qu'au niveau national, les demandes de protections fonctionnelles sont agréées à 70%, celles que nous avons adressées ces dernières années sont dans leur grande majorité restées sans réponse ou ont obtenu une réponse négative alors que les collègues mis en cause étaient objectivement victimes de dénonciations calomnieuses, chose prouvée par la suite.

Le SNALC ne peut accepter que le seul traitement d'une tentative de suicide dans le Haut-Doubs soit de laisser l'agent en arrêt sans contact autre que de lui conseiller de prendre contact avec l'assistante sociale et la médecine du travail. Au moins, le SNALC reconnaît une certaine considération dans le fait d'avoir préservé la vie privée de l'agent en présentant aux collègues et aux élèves l'événement comme un AVC.

Le SNALC n'accepte pas non plus que notre administration ait besoin qu'une autre collègue ayant tenté de mettre fin à ses jours dans un autre établissement passe devant le conseil médical pour savoir si un CITIS peut être octroyé.

Le SNALC ne peut comprendre qu'une AESH se voie convoquée par l'inspection parce que sa jupe est jugée trop courte par un personnel de direction – rendez-vous compte, en 2025, alors que nos documents regorgent de belles intentions envers les personnels féminins qui gagnent toujours moins que les hommes, on en est à sexualiser le corps d'une AESH, à vouloir l'empêcher d'exprimer sa personnalité à travers ses vêtements.

Le SNALC ne peut pas accepter enfin que, dans un collège, un personnel de direction n'organise pas la minute de silence à la mémoire de nos collègues assassinés par des terroristes sous prétexte qu'aucun volontaire n'a voulu prendre en charge le dispositif PHARE, comme si le moindre rapport existait entre les deux événements.

Madame la Rectrice, vos services disent souvent que, non, les personnels ne sont pas des données dans des tableurs Excel et le SNALC reconnaît aisément quand ils font preuve d'humanité et de bon sens dans le traitement d'une situation, mais entendez que dans les écoles et établissements nos collègues n'ont pas ce ressenti. Entendez que, dans le contexte de crise que notre Ministère traverse, avec des chiffres d'inscription aux concours qui sont en trompe-l'œil cette année du fait des doubles-inscriptions, mais surtout avec des chiffres de démissions qui ont augmenté très fortement ces dernières années, presque autant que le nombre de fiches RSST, il faut plus que jamais prendre soin des agents, plus que jamais protéger et soutenir ceux qui sont en première ligne en mettant en place une gestion humaine et un meilleur traitement.